

FAFSA**EST POUR****VOUS**

Financer votre avenir DÉPENDANCE FAFSA

Quel est votre STATUT DE DÉPENDANCE FAFSA ?

Répondez « oui » ou « non » à ces questions pour savoir si vous devez fournir les informations relatives à vos parents :

- | | |
|------------------|---|
| OUI NON | Vous êtes né(e) avant le 1er janvier 2002 ? |
| OUI NON | Le jour où vous soumettez votre FAFSA, êtes-vous marié(e) ? |
| OUI NON | Au début de l'année scolaire 2025-26, suivrez-vous un programme de maîtrise ou de doctorat (comme un M.A., M.B.A., M.D., J.D., Ph.D., Ed.D., etc.) ? |
| OUI NON | Êtes-vous actuellement en service actif dans les forces armées américaines à des fins autres que la formation (si vous êtes un membre de la garde nationale ou de la réserve, êtes-vous en service actif à des fins autres que celles de l'État ou de la formation ?) |
| OUI NON | Êtes-vous un ancien combattant des forces armées américaines ? |
| OUI NON | Avez-vous des enfants ou d'autres personnes (à l'exclusion d'un conjoint) qui vivent avec vous et qui reçoivent plus de la moitié de leur soutien de votre part, maintenant et entre le 1er juillet 2025 et le 30 juin 2026 ? |
| OUI NON | Depuis l'âge de 13 ans, avez-vous été orphelin (pas de parent biologique vivant ou adoptif), avez-vous été placé dans une famille d'accueil ou étiez-vous dépendant ou pupille de la justice ? |
| OUI NON | Selon la décision d'un tribunal de votre État de résidence légale, êtes-vous ou étiez-vous un mineur légalement émancipé ? |
| OUI NON | Une personne autre que votre parent ou beau-parent a-t-elle la tutelle légale sur vous, selon la décision d'un tribunal de l'État où vous résidez légalement ? |
| OUI NON | À tout moment, le 1er juillet 2024 ou ultérieurement, étiez-vous non accompagné et <ol style="list-style-type: none"> 1.) sans domicile ou 2.) autonome et risquez-vous d'être sans domicile ? |

**Répondez « Non » (vous n'êtes pas un vétéran) si (1) vous n'avez jamais participé à un service actif dans les forces armées américaines, (2) vous êtes actuellement un étudiant du ROTC, un cadet ou un aspirant dans une académie de service, (3) un membre de la garde nationale ou de la réserve activé uniquement pour des raisons d'état ou de formation, ou (4) vous avez participé à un service actif dans les forces armées américaines, mais avez été libéré dans des conditions déshonorantes. Répondez également « Non » si vous êtes actuellement en service dans les forces armées américaines et que vous continuerez à servir jusqu'au 30 juin 2025.*

Répondez « Oui » (vous êtes un ancien combattant) si (1) vous avez effectué un service actif dans les forces armées américaines (armée de terre, marine, armée de l'air, marines ou garde-côtes) ou si vous êtes un membre de la garde nationale ou de la réserve qui a été appelé à effectuer un service actif pour des raisons autres que celles liées à l'état ou à la formation, ou si vous étiez cadet ou aspirant dans l'une des académies de service et (2) si vous avez été libéré dans des conditions autres que déshonorantes. Répondez également « Oui » si vous n'êtes pas encore un ancien combattant mais que vous le deviendrez d'ici le 30 juin 2025.

Si vous avez répondu **OUI** à une ou plusieurs de ces questions, vous êtes considéré comme un

ÉTUDIANT INDÉPENDANT

sur le FAFSA. Vous n'aurez PAS besoin de fournir les informations relatives à vos parents lorsque vous remplirez votre demande de FAFSA. Contactez l'établissement d'enseignement supérieur ou l'université que vous envisagez de fréquenter pour obtenir plus d'informations sur votre situation de dépendance.

Les candidats qui indiquent sur leur formulaire FAFSA qu'ils ont des **circonstances inhabituelles** et qu'ils ne sont pas en mesure de contacter un parent ou que le contact avec un parent présente un risque pour l'étudiant, se verront accorder un statut d'indépendance provisoire. Un élève peut se trouver dans une situation inhabituelle s'il :

- A quitté le domicile familial en raison d'un environnement abusif ou menaçant ;
- Sont abandonnés par leurs parents ou en sont éloignés ;
- Ont le statut de réfugié ou d'asilé et sont séparés de leurs parents, ou leurs parents sont déplacés dans un pays étranger ;
- Sont victimes de la traite des êtres humains ;
- Sont incarcérés, ou leurs parents sont incarcérés, et un contact avec les parents constituerait un risque pour l'élève ; ou
- Sont dans l'incapacité de contacter ou de localiser leurs parents.



un avenir meilleur • réaliser ses rêves

En tant qu'expert du FAFSA, CYC fournit des ressources, des conseils et une aide pratique pour s'assurer que les étudiants disposent des connaissances en matière d'aide financière dont ils ont besoin pour réaliser leurs rêves d'études. Questions - contactez ccheek@cycyouth.org ou visitez www.itsforyou.org.